



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET
DE L'ENVIRONNEMENT

Clermont-Ferrand, le 30 MAI 2013

BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE

INTERCOMMUNALITE

Affaire suivie par Danielle BAFFALEUF
Tél : 04 73 98 61 57
danielle.baffaleuf@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Puy-de-Dôme

en communication

à Mesdames et Messieurs les Présidents des
communautés de communes et d'agglomération
du département du Puy-de-Dôme

en communication à Mesdames et Messieurs les
Sous-préfets

Objet : Nombre et répartition des sièges au sein des conseils communautaires à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014

Ref : Ma lettre du 15 février 2013

Par courrier visé en référence je vous informais des dispositions applicables en matière de détermination du nombre et de répartition des sièges au sein des conseils communautaires qui seront en exercice à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2014. Je vous indiquais notamment que les communes avaient jusqu'au 30 juin 2013 pour délibérer.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce délai vient d'être repoussé au 31 août 2013 par l'article 38 de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral. Le délai imparti pour constater, par arrêté préfectoral, la composition du futur conseil communautaire est quant à lui reporté au 31 octobre 2013.

Je vous invite à bien vouloir prendre bonne note de ces modifications et saisis l'opportunité du présent courrier pour vous rappeler que l'article L5211-6 du code général des collectivités territoriales, dans la formulation qui sera applicable à compter de mars 2014, précise que seules les communes n'ayant qu'un seul délégué au conseil communautaire disposeront d'un délégué suppléant, les autres communes n'ayant que des délégués titulaires.

Le Préfet,

P/Le Préfet, par délégation :
Le Secrétaire Général,
Jean-Bernard BOBIN